

## 08 Arrondissement de Kirkland

### Secteurs établis

#### Orientation

##### Maintenir le caractère des secteurs

La réglementation de zonage visera à maintenir le type de bâti existant, présentant les caractéristiques suivantes :

##### Secteur 08-01 :

- bâti de un ou deux étages hors-sol;
- implantation isolée;
- taux d'implantation au sol faible ou moyen.

##### Secteur 08-02 :

- bâti de un ou deux étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol faible ou moyen.

##### Secteur 08-03 :

- bâti de un à six étages hors-sol;
- implantation isolée;
- taux d'implantation au sol faible ou moyen.

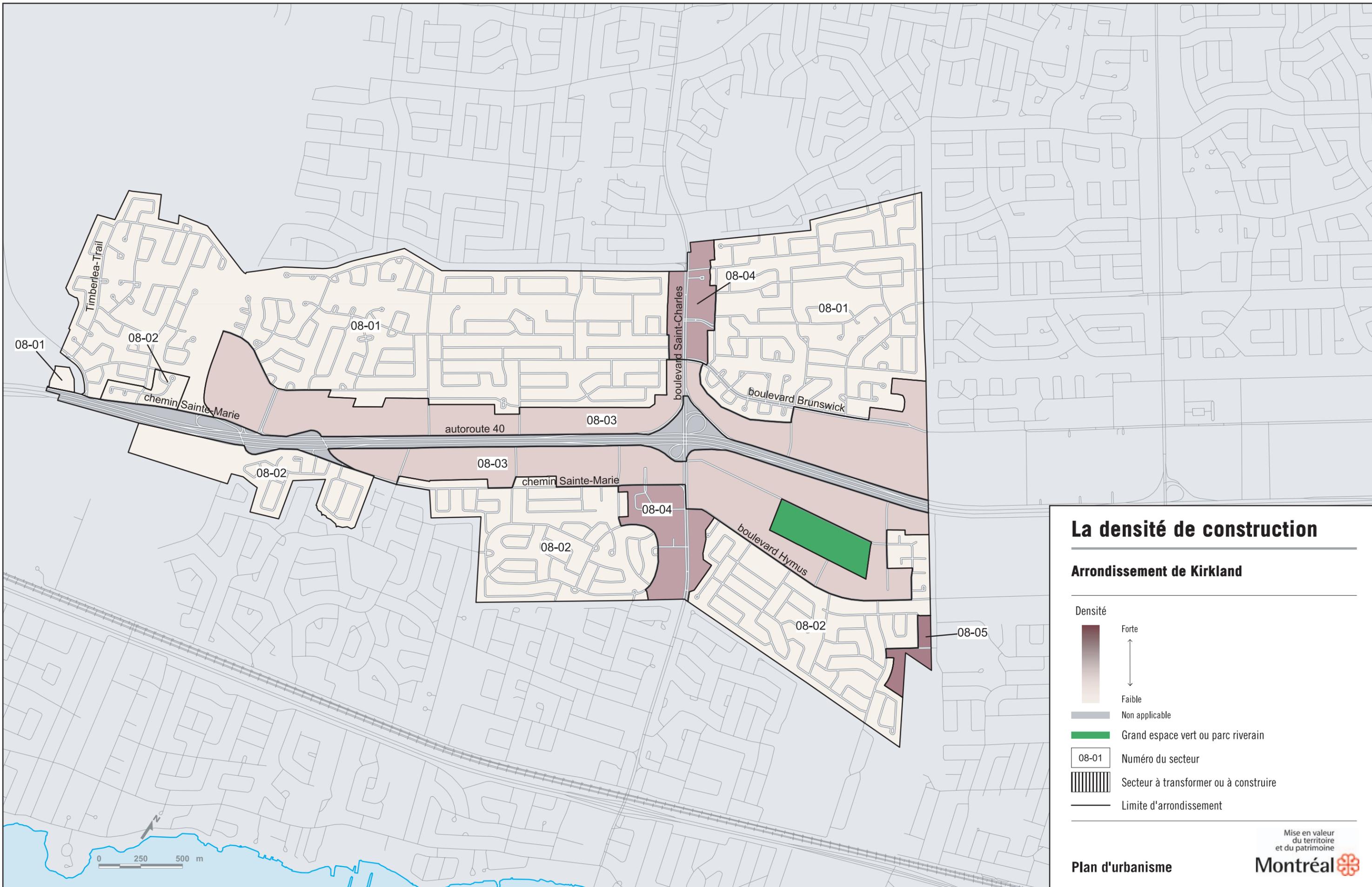
##### Secteur 08-04 :

- bâti de un à cinq étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol faible ou moyen.

##### Secteur 08-05 :

- bâti de deux à douze étages hors-sol;
- implantation isolée;
- taux d'implantation au sol faible ou moyen.

La réglementation de zonage pourra reconnaître le bâti existant ainsi que les projets immobiliers dûment autorisés au moment de l'adoption du Plan d'urbanisme qui ne se conforment pas aux paramètres énoncés ci-dessus.



## La densité de construction

### Arrondissement de Kirkland

- Densité
-  Forte
  - ↕
  -  Faible
  -  Non applicable
  -  Grand espace vert ou parc riverain
  -  Numéro du secteur
  -  Secteur à transformer ou à construire
  -  Limite d'arrondissement